



Refus dates de congés payés, que faire?

Par **mf63**, le **04/02/2015** à **11:38**

Bonjour,

Je suis actuellement salariée en CDI depuis 3ans1/2 dans une société privée (PME).

Sur 5 semaines de congés payés, mon patron nous impose cette année de poser 3 semaines de congés entre le 27/07/15 et le 22/08/15 (période creuse), et une semaine à Noël. Reste la 5ème semaine que l'on peut poser à notre convenance.

Or, cette année je souhaite poser deux semaines de congés soit début Juin soit Fin Juin début Juillet (à cheval) puis poser ma troisième semaine en Août dans la période que mon patron m'impose.

Mon patron a refusé que je pose mes deux semaines en Juin, y a t-il un moyen de recourt?

En sachant que je suis pacsée et vie en concubinage mais je n'ai pas d'enfants, mon concubin travaille aussi, je ne sais pas si cela peut jouer en ma faveur....

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **04/02/2015** à **12:15**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés, sauf disposition autre à la Convention Collective applicable, il n'a pas d'obligation formelle de tenir compte de celles du conjoint travaillant dans une autre entreprise...

Il ne peut pas vous imposer de prendre moins de 4 semaines continues entre le 1er mai et le 31 octobre...

J'ajoute qu'en dehors de la 5° semaine comme vous avez une semaine en dehors de cette période, vous avez droit à des jours de fractionnement...